

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Karine Haché	Numéro de permis 2019563	Date d'inspection Le 29 avril 2025	
Nom de l'établissement Halte le Monde des Super Héros		Numéro de téléphone (506) 340-1061	
Adresse 1295 rue Principale Le Goulet NB E8S 2E9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	28 avr. 2025	28 avr. 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Le ratio n'a pas été complété pour ce suivi. Les lacunes ont été corrigées et les informations nécessaires ont été envoyées par courriel. Les produits nettoyants et toxiques sont barrés sous clé et hors de portée des enfants.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 29 avril 2025

Date

original signé par
Signature en pièces jointes

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 29 avril 2025

Date